

Le verbe *boquer* : autour des origines et des influences

Ludmila Bovet

Numéro 168, hiver 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/68680ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bovet, L. (2013). Le verbe *boquer* : autour des origines et des influences. *Québec français*, (168), 100–102.

Le verbe *boquer* : autour des origines et des influences

PAR LUDMILA BOVET*



Notre première ministre annonce clairement son ouverture d'esprit. « Parce que certaines mesures sont mal comprises, mais aussi parce qu'il y a peut-être des choses à changer, en ce qui concerne les nouveaux rôles de l'école notamment. Et je suis ouverte à le faire. Je suis déterminée, pas "buckée" » (Propos de Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, dans *L'Actualité*, 15 septembre 1997, p. 16) « Pauline Marois [...] a dit ne pas être mal à l'aise avec les propos de Bernard Landry [...]. M^{me} Marois a également souligné qu'elle est ouverte au débat et donc à d'éventuels changements. "Je suis têtue mais pas boquée !" », a-t-elle déclaré » (*Le Devoir*, 25 octobre 2007, p. A-5)

Le terme de *boqué*, dont l'équivalent peut être *buté* ou *intransigeant*, se trouve souvent appliqué à des politiciens. En voici d'autres exemples. « Le problème, c'est que le ministre Johnson est "boqué" et revient toujours avec sa proposition initiale. Elle n'a pas changé d'un poil » (*Le Soleil*, 15 septembre 1993, p. A-2. Propos de Gérald Larose). « Boqué, le maire L'Allier a décidé d'engager ses propres experts et a commandé des études sur son propre projet » (*Le Soleil*, 16 octobre 1992, p. B-2). « Avec une saute-elle municipale aussi agitée que buckée, qui n'agit que par sauterelles affolantes, boutades implosives et tocades explosives, les citoyens de la capitale vont finir par avoir de sérieux problèmes » (*Le Soleil*, 23 décembre 2009,

p. 26, lettre de lecteur concernant le maire Régis Labeaume). Et le journal satirique des années 1930, *Le Goglu*, ne se gênait pas pour régler leur sort aux politiciens : « Les vieux barbus se sont qualifiés de baveux, ignorants, crétins, arriérés, cerveaux ramollis, têtes vides, boqués, débris, fossiles, crânes poussiéreux, etc. » (*Le Goglu*, 9 janvier 1931, p. 5). *Le vieux boqué*, *le maudit boqué* sont des locutions appartenant au registre familier du français québécois, de même que *bucké comme un âne*, *bocké comme un vieux dromadaire*. Ce trait de caractère n'est pas uniquement masculin : « Gabriel, son mari, qui lui disait qu'Albertine avait toujours été renfermée, buckée, bougonne, et qu'il ne fallait surtout pas essayer de la changer ». « Sa famille l'avait très vite appelée "la buckée" et buckée elle était restée toute sa vie » (Michel Tremblay, *Le premier quartier de la lune*, 1989, p. 101). La variante *boqueux*, *boqueuse* est aussi attestée : « Maudite boqueuse ! » (M. Tremblay, *Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges*, 1980, p. 222). « [...] quand Séraphin s'fourre une idée dans a tête, un bâton de dynamite l'ôterait pas [...] Y est boqueux comme un béliet » (Cl.-H. Grignon, *Un homme et son péché*, série radiophonique, 1940, 66^e épisode, p. 3). « Séraphin : Le père Ovide, lui au moins i m'écoute. Quand j'y dis de voter pour un parti, i vote. — Donald : C'est un suiveux. — Séraphin : J'aime mieux un suiveux qu'un boqueux, c'est moins de trouble » (*Idem*, 1^{er} mars 1956, p. 2).

À l'origine : le bouc

Les adjectifs *boqué* et *boqueux* sont issus du verbe *boquer* « se rebiffer, résister, refuser » qui lui-même dérive de *boc*, une variante de *bouc* en ancien français ; l'étymon en est probablement un mot gaulois reconstitué : *bucco*. Les emplois du verbe sont à l'image du comportement récalcitrant du bouc. En Anjou, on a relevé l'expression *être en bouc* « être de mauvaise humeur ». Chose curieuse, c'est la forme *bouquer* qui domine dans les régions dont venaient la plupart des colons de la Nouvelle-France, alors que *boquer* est bien attesté dans l'est de la France ainsi qu'en Suisse romande. Dans la région du Havre (Normandie), par exemple, *bouqueux* a été relevé au sens de « homme d'un caractère difficile » ; en Bretagne, *bouqué* au sens de « qui est de mauvaise humeur ». Dans le Poitou, *se bouquer* est attesté au sens de « s'entêter »¹. En Acadie, lors d'une enquête linguistique menée entre 1946 et 1950, à la question *le cheval est récalcitrant*, les réponses ont été entre autres *i s'bouque*, *il est bouqué* et les réponses pour *il est boudeur* (d'une personne) étaient, parmi d'autres, *i s'bouque*, *i s'est bouqué*. *Bouquer* a aussi été relevé en Louisiane au sens de « se refuser à », « reculer devant » : « C'ti là est un vieux qui ne bouque pas sur l'ouvrage² ». Il est possible que la prononciation *bouquer*, qui a été relevée par Narcisse-Eutrope Dionne en 1909 et par le *Glossaire du parler français au Canada* en 1930, ait été progres-

sivement éliminée parce que c'est aussi celle de l'anglicisme *booker* « réserver (une chambre d'hôtel, par exemple) », « engager (un artiste) », etc.

La variation dans l'orthographe du mot au Québec reflète l'hésitation quant à son origine, par exemple dans cet épisode d'un radiroman : « Comme je vous disais, ça serait drôle pas pour rire que mon mari buckerait quand un homme comme vous est assez bon pour s'intéresser à ma fille » (René O. Boivin, *Rue Principale*, 31 mars 1944, p. 8). « Ça me donnerait quoi de bocquer ou de chialer ? a-t-il demandé. Je fais mon possible et j'essaie d'être prêt lorsque l'entraîneur me demande d'aller sur la glace » (*Le Soleil*, 9 décembre 1978, p. F-2). Et Thérèse la rebelle, de Michel Tremblay, plantée au milieu de la rue, déclare : « J'boquerais ben ousque j'veux, tu sauras, Pierrette Guérin ! ». « J'comprends, tu serais capable de te faire écraser juste pour nous prouver que tu peux faire à ta tête ! » (*Thérèse et Pierrette...*, p. 222).



Dans les glossaires des régions de France, *boquer* est souvent défini par « boudier », qui est un sens affaibli et ne correspond visiblement pas au comportement décrit ci-dessus. C'est aussi le cas dans le *Dictionnaire suisse romand* (éd. Zoé, 1997) : « boudier, faire la tête. Il boque dans sa chambre. T'as fini de boquer comme ça ! » Au Québec, la définition de Dionne est « montrer de l'humeur » et celle du *Glossaire* « boudier, s'entêter » (pour l'emploi pronominal).

Comme un cheval qui se cabre

Le *Dictionnaire suisse romand* relève aussi l'emploi particulier de *boquer* « se cabrer » en parlant d'un cheval qui boque, image qui correspond bien aux exemples ci-dessous. « En fait, je suis une Québécoise pure laine, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on me

force à faire quelque chose, je "boque" » (*Le Soleil*, 17 septembre 2000, p. B-5). « J'étais pour l'offre de 1,3 milliard \$ du gouvernement. Mais c'était avant que M. Massé commence à nous menacer. Je n'accepte pas les menaces, ça me fait "bucker". Qu'il la garde, son argent. On se reverra aux prochaines élections » (*Le Droit, La Région*, 11 avril 1998, p. 3). « Ils ont déjà bucké, ils nous ont répondu, le 20 juillet, qu'ils ne voulaient pas se plier à ces exigences-là » (*Le Soleil*, 9 août 2000, p. A-4).

Le verbe est employé à la forme pronominale avec le même sens que dans l'emploi intransitif, par exemple *se boquer dans une position, se boquer contre quelque chose* (idée de s'entêter, de se braquer). « Ils se sont boqués comme une bande de chameaux contre une augmentation de taxes de 10 \$, l'an dernier, mais voudraient hausser aujourd'hui les frais d'inscription au terrain de jeux » (*Le Soleil*, 30 juillet 1999, p. A-5). Également en emploi impersonnel : *ça boque* (« ça résiste »). « S'il demande la collaboration des syndicats, il leur lance également un avertissement. [...] Si ça buckle, je vais rendre compte à la population. Je vais créer mon propre rapport de force » (*Le Soleil*, 23 octobre 2007, p. 2 (propos de Régis Labeaume, candidat à la mairie de Québec).

Le terme *boquage* a aussi été relevé : « La région fait face à des défis colossaux [...]. Cela inclut un financement adéquat de la part de Québec, l'abandon des "boquages" enfantins du maire de Saguenay et une nouvelle attitude d'ouverture de tous les Saguenéens envers leurs concitoyens du Lac-Saint-Jean » (*Le Quotidien*, 29 janvier 2004, p. 8, opinion d'une lectrice).

De la politique à la mécanique

Boquer s'applique également à un appareil, à une machine, à une automobile qui arrête de fonctionner, qui se bloque. Par exemple : « Pour fonctionner efficacement, les appareils de chauffage au mazout et au gaz naturel ont besoin d'air. [...] De nos jours, dans nos logis surélevés, il faut une admission d'air près ou à même l'appareil de chauffage. [Sinon, vers 15 h, le brûleur] commencerait à "boquer" faute d'oxygène suffisant » (*Le Soleil, Habitat/Déco*, 25 novembre 2000, p. F-5). « La chaise [roulante motorisée] a l'air plus mal en

point que notre ami Jano. Il lui arrive même de "bucker", refusant d'avancer, pour ne répondre qu'à la commande "reculons" » (*La Voix de l'Est*, 4 mai 2001, p. 20). « La voiture a commencé à se comporter bizarrement dans la dernière courbe [...]. Quand j'ai aperçu le drapeau à damiers, le moteur s'est vraiment mis à bocker » (*La Voix de l'Est*, 21 juin 2010, p. 39). Un moteur qui boque, c'est un moteur qui cogne, c'est-à-dire qu'il émet des bruits sourds et menace de caler, de s'arrêter. Un usage analogue a été relevé dans les patois de la Suisse romande : *la charrue boque, la scie boque*, avec l'idée de buter contre un obstacle et de s'arrêter³.

À l'origine, *boquer* s'applique donc au comportement du bouc ainsi qu'à celui d'autres animaux qui donnent des coups de tête ou de corne. De là, son sens s'est élargi à toute forme de résistance et d'entêtement humain et animal ; on peut donc rencontrer un bœuf boqué, un chien ou un cheval qui boque, qui se montre rétif ; quant à l'âne : « Il n'est pas bucké. Il veut seulement comprendre ce qu'il fait, il analyse. L'âne a une grande mémoire. Il est très intelligent. Un âne, ça te devine » (*La Terre de chez nous*, 17 août 2006, p. 20).



Jacques-Louis David, *Bonaparte franchissant le Grand-Saint-Bernard*, 1801. Musée national du château de Malmaison, France.

L'autre verbe *bouquer*

Il existait un autre verbe *bouquer* qui semble être sorti de l'usage au tournant du XX^e siècle ; les deux sont parfois confondus dans les définitions de certains glossaires ; cependant, ils sont de sens opposé ! Ce verbe-ci veut dire « céder sous la contrainte ». Il est attesté au Québec dans cette citation : « Les gouvernements les plus despotiques, dans tous les pays, dans tous les siècles, sont et ont été sous un contrôle perpétuel ; forcés selon l'expression de Burque à bouquer et à finasser » (*Le Canadien*, Québec, 24 août 1831, p. 1). Cet exemple fait écho à celui du *Dictionnaire* de Furetière (1690) : « On a beau avoir du cœur, on est contraint de bouquer quand on a à faire à de plus puissants que soi ». Le premier sens du verbe était « embrasser contre son gré » en parlant d'un singe ou d'un enfant qu'on force à embrasser ce qu'on lui présente (définition donnée par les dictionnaires) ; la première attestation écrite de cet usage populaire se trouve dans Rabelais, en 1552, et tourne les rois en dérision : « Il fault ribon ribaine que tous les Roys [...] vieignent là bouquer et se prosterner à la mirifique pantopple [= pantoufle] de la quelle avez veu le portraict. » (*Quart livre*, chap. 53). De là vient le sens figuré de « céder » ; la locution *faire bouquer quelqu'un* était fréquente et signifie « contraindre quelqu'un à faire ce qui lui déplaît », d'où « lui faire subir une humiliation ». Elle a été relevée pour la première fois chez Montaigne, à la fin du XVI^e siècle : « Il y a plus de braverie et de desdain à battre son ennemy qu'à l'achever, et de le faire bouquer que de le faire mourir ». Elle figure encore dans les œuvres littéraires du XIX^e siècle (Stendhal, Balzac)⁴. Utilisée dans le vocabulaire de la chasse – *faire bouquer le renard*, *le lapin* – la locution signifie « le faire sortir de la bouche du terrier » (*Grand Robert*, 2001). L'étymologie de ce verbe n'est pas sûre ; il vient peut-être du provençal *bouca* « embrasser » pour le premier sens et de *boca* « bouche » pour le terme de chasse (selon *Grand Robert*).

Y a-t-il anglais sous roche ?

Le verbe *boquer* a été soupçonné d'être un emprunt à un verbe anglais : *to balk* ou *to buck*. Dans la documentation figurent plusieurs variantes orthographiques :

boquer, *bocquer*, *bocker*, *bucker* et même *buckquer* ! La graphie *bucker* fait référence au verbe anglais *to buck* ; celui-ci signifie « ruer (en parlant d'un animal) ». Oui, mais aussi « pousser ou lutter avec la tête ou les cornes » et, au figuré, « s'opposer à ». Selon le *Oxford English Dictionary*, dans ces deux sens-là, le verbe serait en fait une déformation du verbe *to butt* due à l'influence du mot *buck*. C'est que le nom anglais *buck* qui signifie « bouc », mais aussi « animal mâle (cerf, chevreuil) » et « homme », vient du mot francique (c'est-à-dire germanique) reconstitué *buk*, dont on voit qu'il remonte à la même racine indoeuropéenne que le gaulois *bucco* « mâle de la chèvre ». Quant au verbe *to butt*, il signifie « donner un coup de tête (d'une personne) ». Ce verbe anglais vient du verbe français *buter* « heurter », dérivé du nom *but*, qui est d'origine douteuse mais qui a peut-être été emprunté à l'ancien norrois (langue scandinave) *butr* « bûche, billot de bois » (idée de la cible pour le tir à l'arc)⁵. Au sortir de ce fouillis d'influences réciproques, il est approprié de remarquer que l'adjectif français *buté* qualifie « une personne obstinée qui refuse de changer d'attitude », comme *boqué*.

Le verbe anglais *to balk* signifie, entre autres, « s'arrêter court devant un obstacle » en parlant d'un cheval, par exemple ; il vient du substantif *balk*, *baulk* (d'une racine germanique) qui a plusieurs sens, dont « monticule » et « grosse bûche ». En parlant d'une personne, il signifie « refuser abruptement » et « regimber contre quelque chose ».

On voit bien que les sens de ces verbes anglais s'apparentent à ceux du verbe *boquer* mais ce n'est pas une raison suffisante pour en déduire que *boquer* est un anglicisme. Il y a suffisamment d'exemples de *boquer* dans les régions de France pour justifier son origine gallo-romane, même en ce qui concerne un mécanisme (voir ci-dessus : *la charrue boque*, *la scie boque* en Suisse romande). Il est néanmoins possible que le sens de « tomber en panne » en parlant d'un moteur se soit ajouté aux autres emplois de *boquer* au Québec, sous l'influence de *to balk*, pour lequel ce sens-là a été relevé en anglo-américain⁶. □

* Linguiste et chercheure indépendante

Notes

- 1 *Französisches Etymologisches Wörterbuch* *bucco, vol. 1, p. 588a. C. Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Havre*, Paris, 1903 [réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1969]. Ad. Orain, *Glossaire patois du département d'Ille-et-Vilaine*, suivi de chansons populaires avec musique, Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc éditeurs, 1886. Léopold Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, Niort, 1867.
- 2 Geneviève Massignon, *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Librairie C. Klincksieck, [1962], 2 vol. Jay K. Ditchy, *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Librairie E. Droz, 1932. Relevé aussi dans deux thèses de maîtrise sur le parler français dans la paroisse de Jefferson en Louisiane : Anna Theresa Daigle, « Folklore and Etymological Glossary of the Variants from Standard French » [...], 1934 et Frances Marion Hickman, « The French Speech of Jefferson Parish », 1940.
- 3 *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel-Paris, Éditions Victor Attinger, depuis 1924, vol. 2, p. 464-465.
- 4 Selon le *Tésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 1971-1994, 16 vol. Les citations de Rabelais et de Montaigne proviennent du *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'Edmond Huguet, Paris, 1946-1967, 7 vol.
- 5 *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, édition de 1998.
- 6 Selon l'hypothèse de Claude Poirier dans « L'anglicisme au Québec et l'héritage français », *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 63 ; référence au *Harrap's Standard French and English Dictionary*.